

(N° 25.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 5 MARS 1894.

---

### Projet de Loi relatif à la formation des listes des électeurs pour les Chambres législatives.

*(Voir les nos 3 (errata), 5 (errata), 11, 13, 16, 19, 22, 24, 26, 29, 40, 43, 44, 49, 52, 55, 57, 58, 59, 60, 64, 66, 67, 68, 69, 73, 75, 76, 77, 80, 84, 89 et 90, session de 1893-1894, de la Chambre des Représentants; 17, 18, 22 et 24, même session, du Sénat.)*

---

#### AMENDEMENTS

**Présentés par M. le Baron Surmont de Volsberghe, rapporteur  
de la Commission de l'Intérieur et de l'Instruction publique.**

Avancer de deux mois les dates aux articles 8 (première date), 19, 23, 54, 55, 64 littéras B et D, 66 littéras C et D, 68, 69, 70, 73, 74, 77, 81, 82, 85, 86, 87, 88, 90, 92, 93, 95, 96, 97, 98, 101 et 102.

Baron SURMONT DE VOLSBERGHE.